



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière Joyce Bérubé, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01, intitulé « *RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE DEUX MILLION QUATRE CENT SIX MILLE (2 406 000 \$) POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2* ».

Ce règlement a pour objet, comme son nom l'indique, de décréter un emprunt afin de décréter des dépenses en immobilisations et de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du Programme d'Aide à la Voirie Locale (PAVL), volet redressement.

Le règlement numéro 2023-01 entre en vigueur à la date de publication du présent avis, soit par affichage à chacun des endroits désignés.

Le règlement numéro 2023-01 est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau. De plus, le règlement est disponible pour consultation en ligne sur le site internet de la municipalité au <https://saintrene.ca/>.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 2^e jour du mois de mai 2023.

Joyce Bérubé,
Directrice générale
et greffière-trésorière